

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 410

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le pouvoir d'achat des actionnaires

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Nestlé qui s'est tenue le 12 mai 1977 à Lausanne, M. Pierre Liotard-Vogt, président du conseil d'administration, s'est exprimé en ces termes en ce qui concerne la politique de dividendes de la société.

« Une fois de plus, nous avons souffert d'une nouvelle appréciation du franc suisse par rapport à la plupart des monnaies (Réd. : si ce franc suisse cher pénalise le rapatriement des bénéficiaires, il facilite en revanche la politique d'investissements et de prêts aux filiales à partir de la holding suisse). Malgré ce facteur défavorable, nous avons pu présenter des résultats améliorés, et il nous est agréable de pouvoir vous proposer une augmentation de dividende qui permettra de rattraper

partiellement le retard que celui-ci avait précédemment par rapport à l'augmentation du coût de la vie ».

On souhaite la même aménité de ton partout dans les relations employeur-employé.

Quant au principe de l'indexation du dividende, il cache d'autres générosités encore, à savoir la plus-value boursière des actions et l'espoir, si le chiffre d'affaires augmente, de voir le capital social adapté en proportion avec, pour les actionnaires, un avantageux droit de souscription.

Les actionnaires à dividendes indexés gagnent au titre du revenu et de la fortune. Toute la différence avec le salarié est là.

Nul doute, dans ces conditions, qu'il leur a été agréable de se voir proposer une augmentation.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 410 9 juin 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Le numéro : 1 franc

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

410

Les scrupules de l'AN

Malgré la publication d'un premier communiqué, donnant les principales caractéristiques du projet pour une assurance-maladie « révisée », on sait qu'à ce chapitre capital de notre organisation de la santé, rien n'est encore joué : ayant dévoilé leurs premières options, les membres de la commission ad hoc doivent encore se revoir pour se mettre définitivement d'accord.

On sait que les experts ont donc rejeté le principe d'une assurance-maladie obligatoire, faisant leur le reproche si souvent asséné aux partisans de l'initiative socialiste repoussée en votation populaire en décembre 1974 : l'obligation provoquerait un phénomène de surconsommation médicale et compromettrait le sens de la responsabilité individuelle.

On sait d'autre part que ces mêmes experts en sont revenus au système de prélèvement sur les salaires (taux de un pour cent) en tant que mode de financement de l'institution, un système qui

avait été violemment combattu lors de la dernière campagne sur le sujet.

Côté prestations nouvelles, peu d'améliorations; côté médecine préventive et soins à domicile, peu de développements prévus. Bref une timidité tous azimuts, sous le signe, il fallait s'y attendre, des économies. Et un gage pour les tenants de l'immobilisme...

Tel n'est pas l'avis de la direction de l'Action nationale. Pour les dirigeants de cette formation, l'idée même d'un nouveau projet d'assurance-maladie est exclue : le peuple s'est déjà prononcé sur la question, repoussant à la fois le contre-projet du Conseil fédéral et l'initiative de gauche, le débat est donc clos, une fois pour toutes.

Voilà une intransigeance et des scrupules honorables, mais qui détonnent dans un parti politique qui est, lui, revenu devant le peuple sans trêve, pendant presque une décennie, sur le même thème, sans se soucier des verdicts acquis !

Ce, sans compter que le vote de 1974 avait dégagé en définitive une majorité populaire pour le changement en la matière.